

Emmaüs France

Législatives 2022

EMMAÜS
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR
EMMAÜS
FRANCE

Nos 25 revendications pour une société hospitalière, solidaire et écologique

Réemploi solidaire
Accueil des personnes exilées
Logement & hébergement
Insertion & emploi
Justice & prison
Mobilité & inclusion bancaire



Né en 1949 de la rencontre entre l'abbé Pierre et Georges, ancien bagnard, Emmaüs a toujours été un témoin privilégié des maux qui rongent notre société. Le sans-abrisme, le mal-logement, l'exclusion, le chômage, les difficultés d'insertion ou encore le mauvais accueil réservé aux personnes exilées ont été et sont aujourd'hui encore les raisons d'être de notre Mouvement. Des maux que les acteurs d'Emmaüs se sont toujours efforcés de soulager, mais aussi d'en combattre les causes.

Dans un contexte marqué par une mondialisation des économies fondées sur des logiques libérales qui génèrent toujours plus d'inégalités et d'exclusion, un bouleversement climatique et un effondrement de la biodiversité accélérés par des modèles ultra-productivistes, mais aussi des crises politiques de régimes corrompus, des systèmes autocratiques, liberticides et des conflits armés entraînant des mouvements migratoires contraints, nous tous, qui faisons Emmaüs aujourd'hui, croyons en une société plus juste, égalitaire, inclusive, ouverte, solidaire et hospitalière, mais également davantage respectueuse de la planète et du vivant.

Puisant notre énergie dans les saines colères d'un fondateur ne supportant pas l'inacceptable, guidés par la conviction d'une impérieuse nécessité d'agir et de trouver des solutions pour chacune et chacun, nous tâchons de traduire en actes ce projet de société en accueillant et intégrant les personnes sans distinction d'origine, de culture ou de genre, quelles que soient leurs croyances, leurs histoires et leurs aspirations. Cet accompagnement s'appuie bien souvent sur une activité de réemploi qui a su se réinventer d'années en années, et qui prend aujourd'hui, plus de 70 ans après l'inspiration de l'abbé Pierre, la dimension d'une alternative écologique et sociale indispensable pour stopper la production effrénée de biens de consommation.



Interpellation et actions de terrain constituent donc, depuis son origine, les deux axes essentiels d'engagement du Mouvement Emmaüs.

Ainsi, Emmaüs France, la fédération du Mouvement, est investi au sein d'une vingtaine de collectifs inter-associatifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ou de soutien aux acteurs de l'économie sociale et du réemploi solidaire. Avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité, le Collectif des Associations Unies, le Collectif ALERTE, ou encore le Pacte du Pouvoir de Vivre, Emmaüs a participé, dans le cadre de l'élection présidentielle, à l'élaboration et au portage politique de nombreuses propositions. Ces démarches d'interpellation collective sont essentielles, et nous les poursuivons.

Par ailleurs, au quotidien, les 30 000 acteurs du Mouvement Emmaüs agissent et interpellent les pouvoirs publics pour développer le réemploi solidaire, pour favoriser l'accueil digne des personnes exilées, le logement et l'hébergement de toutes et tous, l'insertion par l'emploi, l'intégration des personnes sous main de justice, ou encore l'inclusion bancaire et la mobilité des personnes précaires. Toutes les revendications portées dans le cadre de ces nombreuses démarches d'interpellation n'avaient encore jamais été réunies au sein d'un même document. Dans le cadre des élections législatives 2022, nous avons souhaité porter à la connaissance du plus grand nombre *nos 25 revendications pour une société hospitalière, solidaire et écologique.*

SOMMAIRE

Réemploi solidaire

4

- #1 Réguler la production de biens par la limitation du nombre de produits mis sur le marché
- #2 Favoriser une écoconception qui permette d'allonger la durée de vie des produits
- #3 Garantir la place des acteurs sociaux et solidaires dans les secteurs du réemploi et du recyclage (accès au gisement, écocontributions...)
- #4 Soutenir les acteurs du réemploi solidaire dans leur développement
- #5 Favoriser les dons aux acteurs du réemploi solidaire

Accueil des personnes exilées

8

- #6 Cesser les violations systématiques de l'Etat de droit, notamment aux frontières
- #7 Régulariser, accompagner, intégrer
- #8 Garantir un accès à l'hébergement et au logement
- #9 Réviser les politiques migratoires aux frontières européennes et françaises

Logement et hébergement

12

- #10 Augmenter la production de logements très sociaux
- #11 Garantir l'accueil inconditionnel à l'hébergement
- #12 Interdire les expulsions sans solution de relogement
- #13 Développer et soutenir l'hébergement et le logement des personnes en situation irrégulière

Insertion et emploi

16

- #14 Lutter contre le chômage de longue durée et proposer des parcours d'insertion de qualité
- #15 Développer des solutions adaptées aux publics les plus éloignés des parcours d'insertion

Justice et prison

20

- #16 Développer fortement les dispositifs non carcéraux
- #17 Valoriser et déployer massivement le travail et la formation professionnelle en détention
- #18 Augmenter le recours aux aménagements de peine

Mobilité et inclusion bancaire

24

> Inclusion bancaire

- #19 Garantir l'accès aux moyens de paiement pour les plus vulnérables
- #20 Réformer le système bancaire et ses tarifs
- #21 Favoriser l'accès au microcrédit personnel
- #22 Prévenir le surendettement

> Mobilité solidaire

- #23 A long terme, penser l'aménagement de nos territoires de manière inclusive et collective
- #24 A court terme, améliorer l'accès à un moyen de transport individuel pour les plus précaires
- #25 Mieux accompagner les personnes dans leurs problématiques de mobilité

Réemploi solidaire



Législatives 2022

En décembre 2020, les Français(e)s étaient 63% * à estimer que « l'action la plus indispensable » à mener en matière d'écologie était l'attention portée à une consommation individuelle plus responsable (réemploi, vigilance sur les conditions de production). Pourtant, notre consommation a été multipliée par 4 ces 50 dernières années et des centaines de millions de tonnes de produits sont détruits annuellement, représentant aujourd'hui plus de 630 millions d'euros. Le textile est un secteur particulièrement touché : les Européens se débarrassent de 4 millions de tonnes de vêtements chaque année**. Malgré ces chiffres alarmants, la production textile mondiale a été multipliée par 2 en 15 ans.

Outre le gaspillage de ressources naturelles, la production effrénée de biens de consommation contribue largement aux changements climatiques détaillés dans un [rapport du GIEC](#) sorti en août 2021. Leur fabrication, transport, stockage et recyclage participent à nos émissions de gaz à effet de serre. Conclusion : plus la durée d'usage totale est allongée, moins de biens sont produits et plus les bénéfices environnementaux sont grands. Comme le précisait déjà le précédent rapport du GIEC « refuser d'agir à présent en faveur de l'atténuation ne fait que remettre à plus tard la charge de l'effort à déployer ». Une démarche plus ambitieuse s'impose.

Au-delà des conséquences écologiques désastreuses, la dégradation de la qualité et de la réparabilité des produits due à la fast-fashion et l'obsolescence programmée mettent en péril

l'activité économique des grands acteurs du réemploi, qui permet pourtant d'éviter les déchets et de donner une seconde vie aux objets.

Pionner de l'activité qu'on appelle aujourd'hui « l'économie circulaire », le Mouvement Emmaüs accorde une place singulière au réemploi solidaire. La collecte, le tri et la revente des dons sont en effet les activités historiques de 75% de nos Groupes. Ce travail constitue la principale ressource financière qui leur permet de mener de manière autonome leur projet social au service des femmes et des hommes accueillis (accueil inconditionnel, hébergement, insertion, vie collective, dignité par le travail, etc.).

Pour Emmaüs, l'économie circulaire ne se réduit pas à la question du recyclage ou du traitement des déchets et doit absolument intégrer l'économie sociale et solidaire : parce qu'elle porte en elle la notion de bien commun et de préservation des ressources ; qu'elle est fondée sur la coopération entre acteurs et que l'innovation sociale est au cœur de son modèle. Les acteurs du réemploi issus de l'économie sociale et sociale (ESS) comme Emmaüs se déploient sur tous les territoires, au plus près des citoyennes et citoyens, avec une collecte qui n'est pas focalisée sur les seuls biens à très forte valeur ajoutée, contrairement aux acteurs marchands qui se sont fortement développés ces dernières années.

* [Sondage Ifop, Les Français, la COP21 et l'action des Maires des grandes villes, décembre 2020](#)

* [Enquête Ademe, La mode sans dessus-dessous, juin 2018](#)

Réemploi solidaire



Législatives 2022

Le Mouvement Emmaüs invite l'opinion et les pouvoirs publics à prendre la mesure de l'urgence environnementale et sociale que nous vivons et à amorcer un véritable changement de paradigme : passer à un modèle de sobriété et réviser nos modes de production et de consommation.

#1 Réguler la production de biens via des limitations du nombre de produits mis sur le marché

Il n'est pas possible de réduire les déchets sans réduire la production de biens en amont. Cela fait référence au premier point de la hiérarchie des modes de traitements des déchets « réduire-réemployer-recycler ». Les activités de réemploi et recyclage ne doivent pas être un exutoire permettant de produire toujours plus. Des objectifs de réduction des mises sur le marché par filières doivent donc être fixés et leur mise en œuvre contrôlée.

Si les limitations de mises sur le marché ne sont pas respectées, les entreprises concernées doivent s'acquitter d'une écocontribution supplémentaire.

#2 Favoriser une écoconception qui permette d'allonger la durée de vie des produits

Une écoconception forte et ambitieuse des produits permettra de favoriser le réemploi et par conséquent l'accès à des équipements de bonne qualité, à moindre coût pour les ménages les moins aisés. Aujourd'hui, les efforts en matière d'écoconception sont essentiellement orientés vers la capacité au recyclage, qui est plus polluant que le réemploi. Il faut qu'ils visent aussi le réemploi par l'allongement de la durée de vie.

#3 Garantir la place des acteurs sociaux et solidaires dans les secteurs du réemploi et du recyclage

Les acteurs du réemploi solidaire comme Emmaüs, ne sont pas une variable d'ajustement et de traitement des seuls produits qui seraient délaissés par les acteurs lucratifs, ils doivent aussi avoir accès à un gisement de qualité, pour sécuriser leur modèle économique et donc leur projet social. Renforcer et sécuriser l'accès à ce gisement doit se réaliser à travers la mise en place de critères d'impact social et la création d'emplois locaux afin de mieux prendre en compte les spécificités des acteurs du réemploi solidaire.

Nous demandons qu'une partie significative des écocontributions soit destinée aux acteurs du réemploi solidaire. La loi AGECE prévoit que minimum 5% du montant des écocontributions soit fléché vers les acteurs du réemploi solidaire. Afin de garantir ce fléchage, il est nécessaire de revoir la gouvernance des éco-organismes et d'impliquer davantage l'Etat afin de sortir de la mainmise des metteurs sur le marché sur les modalités de financement du réemploi : aujourd'hui les éco-organismes sont gérés exclusivement par les metteurs sur le marché, eux-mêmes redevables des écocontributions, et décident seuls comment, combien et quels acteurs financer, sans régulation par l'Etat. Il s'agit également de combattre la fraude à l'écocontribution.

Enfin, nous demandons une place officielle pour un représentant des associations du réemploi solidaire dans les diverses instances dédiées à la gestion des filières et l'économie circulaire (Conseil National de l'Economie Circulaire, CIFREP...).

Réemploi solidaire



Législatives 2022

#4 Soutenir les acteurs du réemploi solidaire dans leur développement

Si la commande publique peut et doit constituer un levier pour favoriser le réemploi, l'Etat doit aussi mettre en place des dispositifs ambitieux, via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), pour soutenir le développement du réemploi solidaire, parent pauvre des budgets consacrés aux déchets et à l'économie circulaire.

Les structures de l'ESS, vu leurs spécificités (présence sur tous les territoires, principe de proximité des citoyens, collectes non écrémantes, impact social et solidaire local) ont un modèle économique fragile mais tourné vers l'intérêt général. C'est pour cela qu'elles ont besoin de soutien à différents niveaux, pour la réalisation d'études de faisabilité et d'ingénierie territoriale ou encore pour financer l'aide au démarrage des structures.

Le développement du réemploi solidaire passera par la consolidation des structures existantes. L'Etat doit poursuivre la croissance du nombre de postes d'insertion par l'activité économique (en lien avec les politiques de développement économique pour explorer de nouveaux champs d'activité, dans la transition écologique et numérique notamment) et revaloriser l'aide au poste.

Les métiers du réemploi doivent également être valorisés et la transmission des compétences assurée, par la création et la promotion de formations dédiées aux métiers du réemploi, notamment la logistique (collecte, tri...), la réparation et le reconditionnement (notamment téléphonique et informatique). Nous demandons que ces métiers soient explicités et valorisés auprès des établissements de formation et du grand public.

#5 Favoriser les dons aux acteurs du réemploi solidaire

Campagne de communication publique

Dans un contexte de marchandisation croissante de la seconde main, il est nécessaire d'encourager le don aux acteurs du réemploi solidaire, ce qui va permettre d'allonger la durée de vie des produits, de réduire l'impact environnemental de la consommation, tout en créant de l'emploi local.

Il faut donc que les pouvoirs publics déploient des campagnes de communication sur les impacts positifs du réemploi solidaire. Celui-ci a toute légitimité pour devenir une « grande cause » nationale et territoriale.

Interdiction des « dons contre bons d'achat »

Par ailleurs, le don d'objets et de textile contre bons d'achat pratiqués par certaines grandes enseignes détournent les objets qui pourraient être donnés aux associations et encourage l'achat de produits neufs, ce qui va à l'encontre des objectifs de la loi AGECE. Le développement actuel de la seconde main ne doit pas devenir un simple argument de vente pour développer la consommation de produits neufs. Il faut donc interdire cette pratique non vertueuse.

Réemploi solidaire



Législatives 2022



Hier

- ▶ 1951 : l'Abbé Pierre et les premiers Compagnons d'Emmaüs développent un modèle d'économie circulaire, sociale et solidaire en misant sur la récupération, la revalorisation et la revente de matières premières et objets d'occasion. Ce modèle est toujours utilisé aujourd'hui dans les Communautés.
- ▶ 2006 : Le Parlement vote la mise en place d'une contribution environnementale textile, initiée par Emmaüs France et son principal opérateur de collecte et de tri, le Relais
- ▶ 2008 : La loi définit le réemploi et la réparation comme les priorités en matière de gestion des déchets, avant le recyclage
- ▶ 2018-2020 : Emmaüs France contribue aux travaux ministériels qui débouchent sur la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC). De nombreuses propositions d'Emmaüs sont reprises dans cette loi.

Aujourd'hui

- ▶ 206 Groupes spécialisés dans le réemploi solidaire dont 120 Communautés, 42 comités d'amis, 32 relais, 8 plateformes textile et 4 plateformes livre
- ▶ 288 millions de tonnes de biens collectés par an dont 90% échappent ainsi à l'enfouissement et l'incinération : 40% en réemploi et 50% envoyés en filières de recyclage
- ▶ Le réemploi pourvoit 22 004 postes d'activité dans le Mouvement Emmaüs : 3 893 salarié(e)s, 6 893 Compagnes et Compagnons, 11 218 bénévoles



Accueil des personnes exilées



Législatives 2022

En juillet 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme condamnait la France pour manque d'assistance aux personnes demandeuses d'asile, contraintes de vivre dans la rue et privées de moyens de subsistance. En septembre de la même année, la Défenseure des Droits s'alarmait des conditions de vie inhumaines que subissent les personnes exilées à Calais, réitérant ainsi des constats déjà formulés par son prédécesseur. Après l'enfer du chemin de l'exil, ces populations en demande de protection subissent des conditions d'accueil inacceptables. Quotidiennement elles subissent vexations administratives et mépris des autorités en charge de l'application des règles. L'entrave à l'accès aux droits est monnaie courante.

L'Etat de droit est aujourd'hui bafoué en France : refoulement aux frontières italienne et espagnole en violation de la Convention de Genève, refus de prendre en compte la minorité en violation de la Convention internationale des droits de l'enfant, grève du zèle des préfectures pour l'accès au dossier de demande d'asile, opérations de police sans respect des personnes à Calais et dans certains campements avec confiscation d'effets personnels, abus de l'enfermement en centres et locaux de rétention administrative (CRA et LRA), arrêtés municipaux d'interdiction de distributions alimentaires, refus de mise à l'abri des personnes à la rue en violation de la loi... mais aussi criminalisation des associations humanitaires qualifiées de complices des passeurs sur le fondement d'un délit de solidarité que le Conseil Constitutionnel a pourtant rappelé contraire au principe de fraternité.

Cette politique indigne et contraire à nos valeurs est une réponse électoraliste à la montée des populismes en France et dans toute l'Europe. L'amalgame entre immigration et terrorisme est entretenu.

Le prisme sécuritaire adopté en France est évidemment en lien direct avec la politique migratoire commune de l'Union européenne qui fait le grand écart entre un discours universaliste et humaniste à travers le monde et un rejet de « l'Autre » à ses frontières. Les actualités récentes ne laissent entrevoir aucun changement de cap. A l'occasion de la prise de présidence française du Conseil de l'UE, le Président Macron annonçait vouloir renforcer les frontières extérieures et proposait la mise en place d'un fichier biométrique commun à tous les pays. De son côté, le nouveau pacte européen « migration et asile » prévoit d'institutionnaliser l'enfermement aux frontières et de renoncer à la solidarité d'accueil entre pays européens. Ces initiatives relèvent d'une **obstination idéologique et non pragmatique**, tant la politique sécuritaire est coûteuse en comparaison avec ce que demanderait la mise en place d'une véritable politique d'accueil et d'insertion.

Par ailleurs, les dispositifs mis en place pour accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine témoignent de la possibilité d'offrir un accueil digne pour toutes et tous. Des mesures immédiates et durables doivent être prises dans le respect des engagements internationaux de la France, en faveur de toutes les personnes qui demandent une protection, et ce de manière inconditionnelle pour que l'accueil digne soit la règle et non l'exception !

Accueil des personnes exilées



Législatives 2022

Les politiques migratoires européennes qui ne respectent pas les droits humains les plus élémentaires sont causes de misère. Les Groupes Emmaüs accueillent tous les jours des personnes à la rue, faute de prise en compte de leurs droits et observent une convergence croissante entre exil, misère et violation des droits fondamentaux.

Face à ce qui constitue un véritable « état d'urgence », Emmaüs demande la mise en place de politiques résolument ancrées dans le respect effectif des droits humains ainsi que l'ouverture d'un dialogue raisonné associant personnes exilées, associations et pouvoirs publics. Nous défendons plus précisément les propositions suivantes :

#6

Cesser les violations systématiques de l'Etat de droit, notamment aux frontières

La France s'enorgueillit d'un Etat de droit fort, fondé sur la tradition républicaine et renforcé par l'adhésion à diverses conventions internationales destinées à garantir les droits de populations présentes sur son territoire, qu'elles soient françaises ou non. La violation de ces règles et principes contredit cet Etat de droit et fragilise gravement la démocratie.

Violer l'Etat de droit c'est en particulier empêcher les personnes d'accéder à leurs droits (dépôt des demandes d'asile, procédures protectrices aux frontières, non refoulement, etc.).

C'est aussi pratiquer une politique de harcèlement (stratégie « zéro point de fixation » ; démantèlements quotidiens, souvent brutaux, de campements à Calais ; menaces judiciaires contre les associations humanitaires, etc.).

C'est enfin nier les droits de certaines populations (enfermement, violences, minorité bafouée, refus de porter assistance, etc.).

#7

Régulariser, accompagner, intégrer

En France, environ 300 000 personnes sont en situation irrégulière mais ne sont pas expulsables (situation familiale, impossibilité de retour au pays...). Elles vivent d'expédients (travail au noir, aide de la famille, secours associatifs, trafics divers). Cette situation est dangereuse pour l'économie, la sécurité publique, la santé publique et constitue une atteinte grave à la dignité des personnes.

Or la France est aujourd'hui confrontée à une pénurie de main d'œuvre dans des secteurs en tension ne requérant pas de formations lourdes (service d'entretien, aide à domicile, restauration, libre-service, manutention, sécurité et surveillance, soins infirmiers, aide aux soins, informatique, etc.). Régulariser de manière massive (les 30 000 régularisations annuelles sont insuffisantes) permettrait de satisfaire les besoins de ces secteurs économiques et donnerait aux personnes régularisées des conditions de vie dignes.

A travers ses actions, le Mouvement Emmaüs démontre que l'accueil de ces populations couplé à des initiatives diverses d'accompagnement (social, professionnel...) constitue un vecteur d'intégration durable.

Mais le prisme exclusivement sécuritaire de l'Etat ne permet pas cette approche intelligente. Il est nécessaire de revenir à une gestion de la politique migratoire partagée par le ministère des Affaires Etrangères, le ministère des Affaires Sociales et le ministère de l'Intérieur, afin d'assurer une prise en charge globale des personnes exilées sous les angles de la santé, de la formation et de l'insertion professionnelle et sociale.

Il est urgent de régulariser, de former et d'intégrer cette population qui ne demande qu'à sortir de la clandestinité.

Accueil des personnes exilées



Législatives 2022

#8

Garantir un accès à l'hébergement et au logement

Le manque considérable de moyens accordés à l'hébergement et au logement des personnes étrangères, en situation régulière ou non, ne facilite pas son intégration et entretient un climat hostile à leur encontre chez des Français(e)s insécurisés par les campements et la déshérence. Le maintien de personnes à droits incomplets, qui résident souvent en France depuis plusieurs années, dans une situation d'insupportable précarité n'est pas acceptable et contrevient aux promesses électorales.

Il est par ailleurs essentiel de ne pas pénaliser le soutien aux initiatives d'hébergement et de logement citoyen. Ces initiatives, qui ne compensent pas l'inaction de l'Etat et ne se substituent pas aux dispositifs existants, s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation associative de rencontre et d'hospitalité pouvant inspirer les politiques d'accueil. Ces lieux ouverts au monde extérieur, ont comme objectif la création de liens signifiants entre les personnes hébergées et hébergeantes, la rencontre entre des cultures et des modes de vie différents mais aussi la facilitation de l'insertion sociale.

→ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la fiche « hébergement-logement »

#9

Réviser les politiques migratoires aux frontières européennes et françaises

Ouvrir des voies légales de passage vers le Royaume-Uni

La Grande Bretagne doit ouvrir des voies légales d'accès à l'immigration, seul moyen de faire cesser les drames humains de disparition en mer. Nous demandons donc l'abrogation des accords du Touquet de 2003 qui ont déplacé la frontière franco-britannique de Douvres à Calais et se sont traduits par la mobilisation de centaines de gendarmes, policiers et douaniers, la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance toujours plus nombreux et la construction d'immenses grillages. Leur seule abrogation ne saurait cependant suffire et devra être accompagnée d'une véritable révision de la politique d'immigration côté britannique (via le regroupement familial et l'accès plus large au droit d'asile), sans laquelle la vie des personnes exilées qui tentent de rejoindre le Royaume-Uni serait encore davantage mise en péril (refoulements en mer).

L'abolition du Règlement Dublin III

Le Règlement Dublin fait peser une charge particulière sur les pays de première entrée (Italie, Espagne, Grèce), responsables de l'examen des demandes d'asile. Cette situation tend les relations entre pays, notamment à la frontière franco-italienne (rétablissement du contrôle aux frontières françaises en novembre 2015). Nous soutenons la proposition visant à créer plus de solidarité entre les Etats européens. Elle est louable à plusieurs conditions, notamment celle de considérer la volonté des personnes demandeuses d'asile dans leurs choix des pays d'accueil.

En revanche toute politique de multiplication de camps « hot spot » ou « rétention » est inacceptable. La France doit rester attentive à ce que cette politique d'enfermement aux frontières ne soit pas institutionnalisée comme c'est actuellement prévu dans le pacte européen « migration et asile ». L'exemple grec (i.e. Lesbos) suffit à s'en convaincre : ces camps sont des lieux de désespérance et d'oubli.

Accueil des personnes exilées



Législatives 2022



Hier

- ▶ L'accueil inconditionnel étant une des valeurs fondamentales du Mouvement Emmaüs, nos Groupes ont toujours accueilli et accompagné des personnes étrangères, quel que soit leur statut administratif.
- ▶ En 2013, Emmaüs International, la Fondation France Liberté et le Mouvement Utopia fondent l'Organisation pour une Citoyenneté universelle (OCU) pour agir en faveur de la libre circulation et installation des personnes (article 13 de la DUDH)
- ▶ Depuis 2016, Emmaüs France se mobilise au sein du collectif Délinquants Solidaires pour dénoncer le « délit de solidarité ». La mobilisation a été payante : consécration du principe de fraternité par le Conseil constitutionnel en 2018 et jugement de la Cour de Cassation en 2020 indiquant que la protection des actes solidaires s'applique à la fois aux actions purement individuelles et personnelles comme à celles des militant(e)s associatifs.

Aujourd'hui

- ▶ 70% des Compagnes et Compagnons accueillis dans les Communautés Emmaüs sont en situation de précarité administrative
- ▶ Des Groupes spécialisés dans l'accueil des personnes exilées : A.I.D.A (Lille), Tero Loko (Isère), Emmaüs Solidarité (Paris), les Eaux Vives Emmaüs (Loire-Atlantique), Cent pour Un (Angoulême, Bussières-et-Pruns, Les Sables d'Olonne, Quimperlé, Tours), Emmaüs Alternatives (Île-de-France)



Logement & hébergement



Législatives 2022

En 2017, le candidat Emmanuel Macron s'engageait à faire sienne la politique du « Logement d'Abord », recommandée par les associations depuis de nombreuses années. Fraîchement élu président, il déclarait également ne plus vouloir « voir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus » et fixait un objectif de « zéro SDF ».

Pourtant, le quinquennat qui s'achève a globalement négligé le secteur du logement. Dès 2017 et tout au long du mandat des coupes budgétaires inédites ont été réalisées et ont fragilisé les bailleurs sociaux: regroupement des offices pour atteindre une taille minimale, vente de 40 000 logements sociaux par an, baisse des aides à la pierre et imposition d'une « Réduction de loyer de Solidarité » qui a lourdement affecté les organismes, surtout ceux qui accueillent les ménages les plus modestes. Les lourdes coupes dans les APL ont également marqué la politique du logement et impacté les ménages les plus modestes: baisse de 5€ des APL par mois et par ménage, quasi-gel entre 2017 et 2019 et suppression de l'APL accession. Comme le souligne la Fondation Abbé Pierre dans son rapport 2022, sur le quinquennat, près de 15 milliards d'euros ont été ôtés aux plus modestes au travers de ces coupes.

L'hébergement a quant à lui été fortement marqué par la gestion de la crise sanitaire. Face à l'urgence de la crise, le Gouvernement a porté le parc d'hébergement à un niveau inédit avec l'ouverture de 45 000 places de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence, et prolongé pour la première fois la trêve hivernale en 2021. Cet effort conséquent, qui

démontre qu'il est possible d'augmenter considérablement et rapidement les solutions d'hébergement avec de la volonté politique, ne répond néanmoins toujours pas aux besoins actuels. De nombreuses personnes continuent de solliciter le 115 quotidiennement sans obtenir de solution, voire même sans réussir à joindre le service. Sans compter que la dernière enquête sur les maraudes, en janvier 2021, indiquait que 83% des personnes rencontrées n'appelaient pas le 115.

Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que les besoins sociaux devraient encore augmenter du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire, qui a aggravé les dynamiques de paupérisation déjà à l'œuvre. Plus que jamais, il est nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent à lutter contre l'exclusion à travers une offre d'hébergement à la hauteur des besoins et de qualité, et dans une politique du logement ambitieuse.

Ces revendications, nous les portons depuis plus de 70 ans. Né après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de pénurie de logements, le Mouvement Emmaüs n'a cessé de revendiquer les principes de non-abandon et non-discrimination des personnes sans domicile ou mal-logées et d'opposer aux normes administratives le « permis de vivre ». En collaboration avec des nombreux partenaires, notamment associatifs, nous sommes présents sur tous les champs de l'hébergement et du logement pour défendre l'accueil inconditionnel et continu de toutes les personnes en détresse sociale, économique, physique ou psychique.

Logement & hébergement



Législatives 2022

Face aux situations de mal-logement qui s'aggravent et s'enracinent, Emmaüs demande à ce que soient garantis l'accès et le maintien dans le logement pour toutes et tous en adoptant une loi de programmation pluriannuelle à la hauteur des besoins en hébergements et en logements accessibles, et en mettant en œuvre le principe de « Logement d'abord » dans un objectif de zéro personnes sans domicile. Nous souhaitons également la régularisation automatique des personnes présentes sur le territoire français depuis plus de 3 ans, ces dernières étant largement surreprésentées parmi les personnes sans domicile et subissant donc une double peine.

Nous invitons ainsi l'opinion et les pouvoirs publics à se saisir de ces constats pour construire ensemble des politiques publiques plus justes et ambitieuses.

Les trois premières propositions sont issues du travail de la Fondation Abbé Pierre.

#10 Augmenter la production de logements très sociaux

La réussite du « Logement d'abord » est conditionnée à une production accrue de logements très sociaux, au développement de l'offre de logements accompagnés et au renforcement des logiques d'accompagnement pluridisciplinaire et modulable.

Or, à ce jour, 2 millions de ménages sont toujours en attente d'un logement social et les moyens donnés aux acteurs de territoires sont très largement insuffisants pour permettre la mise en œuvre du Logement d'Abord. Depuis 1984, l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible : les aides au logement sont en effet passées de 1,82 % du PIB en 2017 à 1,63 % en 2020*. La fragilisation des bailleurs sociaux par la politique du gouvernement s'est logiquement traduite par une baisse de la production qui est passée de 124 000 agréments HLM en 2016 contre 87 000 en 2020. Le taux de production n'a jamais atteint ses objectifs, il baisse même.

Plus que jamais, il est indispensable de revendiquer l'objectif de production de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 logements très sociaux, et de mobilisation de 40 000 logements privés à loyer social via un conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat.

Le développement de l'offre de logement social et très social doit par ailleurs s'inscrire dans un contexte global de strict respect et de renforcement de la loi SRU qui fixe un taux minimal de logement social dans les villes. Il doit également prendre en compte les zones rurales dans lesquelles des besoins importants en logement social existent. Enfin, il doit s'effectuer dans le souci de la mixité sociale.

#11 Garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement

Il est essentiel de donner une réelle ambition au « Logement d'abord » et de maintenir un parc d'hébergement adapté aux personnes qui n'ont pas d'autre solution.

Malgré l'augmentation continue du nombre de places, le secteur de l'hébergement d'urgence est saturé dans les grandes villes et des milliers de nouveaux demandeurs restent à la porte. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une politique pluriannuelle de l'hébergement à travers une loi de programmation pluriannuelle « de la rue à l'hébergement et au logement ».

Seules l'ouverture de places pérennes, de qualité et adaptées aux situations des personnes, et la continuité de l'accompagnement social garantissent le respect des droits et la fin du tri des personnes et des familles dans l'accès ou le maintien dans l'hébergement.

* Bilan du quinquennat, Collectif des Associations Unies, 16 décembre 2021

Logement & hébergement



Législatives 2022

#12 Interdire les expulsions sans solution de relogement

Depuis 15 ans et jusqu'à la crise sanitaire, le nombre d'expulsions était en constante hausse. Or, l'effet des politiques publiques en matière d'hébergement et de logement n'a de sens que dans un contexte où tout est fait pour **renforcer le maintien des personnes dans leur logement en limitant les expulsions**. Si des mesures ont été prises par l'Etat, notamment via la prolongation de la trêve hivernale, d'autres données sont plus inquiétantes : abandon par certains préfets d'approches concertées de la résorption des campements et bidonvilles, hausse de 25% des expulsions de lieux de vie informels sans solution de relogement et reprise des expulsions locatives en 2021. On estime à 12 000 le nombre d'expulsions en 2021, dont de nombreuses sans solution d'hébergement ou de logement. Ce chiffre est beaucoup trop élevé, d'autant que les **problématiques de santé mentale ne sont pas prises en compte dans les mécanismes de prévention**, alors même qu'elles constituent un facteur de risque d'expulsion important et qu'elles touchent particulièrement les personnes en difficulté d'hébergement et de logement.

#13

Développer et soutenir l'hébergement et le logement des personnes en situation irrégulière

La diversité des dispositifs et la mise en œuvre concrète de l'accueil inconditionnel proposé par les Groupes du Mouvement Emmaüs met en relief le **manque considérable de moyens accordés à l'hébergement et au logement des personnes en situation irrégulière**. La politique actuelle maintient les personnes à droits incomplets, qui résident souvent en France depuis plusieurs années, dans une situation d'insupportable précarité.

Les Communautés Emmaüs et les Cent pour Un sont le reflet de ces manquements aux effets délétères, en particulier concernant l'accueil des familles. Il est inconcevable que notre pays ne respecte pas les droits fondamentaux des enfants, quelle que soit la situation administrative de leurs parents. **Nous demandons que la France respecte l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et applique la Convention internationale relative aux droits de l'enfant :**

Article 27.3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

Pour apporter une réponse durable à cette problématique, il est essentiel de **produire une offre d'hébergement inconditionnel** adaptée aux configurations des ménages et de régulariser les personnes à droits incomplets qui résident en France depuis plus de 3 ans.

Enfin, nous revendiquons la **non-pénalisation et le soutien aux initiatives d'hébergement et de logement citoyen**. Ces initiatives n'ont pas pour vocation de compenser l'inaction de l'Etat ou de remplacer les dispositifs existants. L'expérimentation associative de rencontre par l'hospitalité peut, au contraire, être une inspiration pour les politiques d'accueil. La prise en charge par les pouvoirs publics a tout à gagner à être vécue dans des lieux ouverts au monde extérieur, avec comme objectif la création de liens signifiants entre les personnes hébergées et celles qui vivent sur le même territoire.

→ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la fiche « accueil des personnes exilées »

Logement & hébergement



Législatives 2022



Hier

- ▶ 1949 : Le Mouvement Emmaüs voit le jour sur fond de crise aiguë du logement, avec comme objectif initial de venir en aide aux sans-logis et aux plus démunis(e)s
- ▶ 1er février 1954 : Apprenant qu'une femme, expulsée l'avant-veille de son logement, est morte de froid dans la rue, l'Abbé Pierre lance un appel médiatique national à la solidarité sociale. Cet événement participe à fonder officiellement l'association Emmaüs, le 12 mars 1954.
- ▶ 1988 : Naissance de la Fondation Abbé Pierre (FAP) dont la première victoire sera d'avoir contribué à l'élaboration de la loi Besson pour le développement des logements sociaux. La FAP produit chaque année le rapport sur l'état du mal-logement.
- ▶ 2008 : Naissance du Collectif des Associations Unies (CAU) qui réunit aujourd'hui 39 organisations nationales impliquées dans le champ du logement et/ou de l'hébergement, dont Emmaüs France, Emmaüs Solidarité et la Fondation Abbé Pierre

Aujourd'hui

De nombreux Groupes mènent des actions en matière d'hébergement et de logement :

- ▶ 122 Communautés offrent un hébergement à des personnes en situation de précarité, accueillies de façon inconditionnelle pour une durée indéterminée
- ▶ A.I.D.A, Emmaüs Solidarité, les Eaux Vives Emmaüs, Emmaüs Alternatives, les Toits de l'Espoir, 5 Cent pour Un*, Freha, Emmaüs Habitat, la Fondation Abbé Pierre réalisent des activités de maraudes, d'accueil de jour, d'intermédiation locative, d'hébergement d'urgence, de logement de personnes ayant de faibles ressources et enfin, de gestion, construction et réhabilitation de logements
- ▶ 4 structures de placement en extérieur accueillent environ 80 personnes en fin de peine : la Ferme de Moyembrie, Emmaüs Lespinassière, la Ferme Emmaüs Baudonne et Sources d'envol. 5 nouvelles structures sont en cours de création.

* Angoulême, Bussières-et-Pruns, Les Sables d'Olonne, Rochefort, Tours.

Insertion & emploi



Législatives 2022

Le 17 mars 2022, alors qu'Emmanuel Macron tenait une conférence de presse au cours de laquelle il présentait les grandes lignes de son programme en vue de sa réélection, le président-candidat s'est félicité d'un taux de chômage « le plus bas depuis quinze ans ».

Selon les derniers chiffres de l'[Insee](#), le taux de chômage en France a en effet reculé de 0,6 point au quatrième trimestre 2021 pour concerner 7,4 % de la population active (2,2% pour les chômeurs de longue durée). Il reste cependant à un niveau élevé.

La baisse du taux de chômage cache par ailleurs plusieurs réalités :

- les 1,9 million de personnes exclues des chiffres du chômage car elles ne correspondent pas aux critères définis par le Bureau International du Travail (BIT) : elles sont au chômage de manière transitoire ou éloignées de l'emploi pour des raisons personnelles (maternité, invalidité...)
- l'émergence d'une nouvelle forme de précarité : l'explosion du travail à la tâche et notamment de l'auto-entreprenariat, un statut connu pour son instabilité, sa faible rémunération et sa vulnérabilité
- l'accroissement du recours aux contrats courts : en 2017, 30% des CDD ne durent qu'une seule journée*

De surcroît, l'évolution actuelle du taux de chômage est loin de se traduire automatiquement par une baisse de la pauvreté. Au contraire, selon une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) qui analyse les impacts redistributifs des mesures prises pendant les années Macron, si le niveau de vie de la population globale s'est amélioré de 1,59% - avec un effet très net sur les plus aisés - elles ont fait baisser celui des 5% les plus défavorisé(e)s qui sont les grands oubliés.

* [DARES, CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? juin 2018](#)

Il n'est par ailleurs pas garanti que le taux de chômage poursuive sa descente si l'on en croit l'Observatoire français des conjonctures économiques qui craint un ralentissement des créations d'emplois et une remontée du chômage, qui pourrait atteindre 8,2 % de la population active en fin d'année 2022.**

Enfin, certaines personnes font face à davantage de difficultés dans l'accès à l'emploi, c'est par exemple le cas des personnes placées sous main de justice qui peinent à travailler ou à se former en détention et qui sont souvent victimes de stigmatisation une fois leur peine purgée. La situation est d'autant plus précaire pour les personnes étrangères en attente de régularisation à qui la loi française - dans l'incohérence la plus totale - interdit de travailler, les condamnant ainsi à vivre des aides reçues ou du travail au noir.

Afin d'aider les nombreuses personnes qui restent sur le bord du chemin, le Mouvement Emmaüs milite depuis sa naissance pour le développement d'activités et d'emplois, de qualité, éloignant de la précarité et s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique et solidaire. L'activité a toujours occupé une place centrale chez Emmaüs, une activité économique qui est fondatrice du rapport des Groupes à l'accueil et à la manière dont chacune et chacun contribue à un projet collectif au service de la solidarité.

Emmaüs défend le fait que personne n'est inemployable et rappelle qu'obtenir un emploi est un droit inscrit dans la Constitution. Notre engagement s'est notamment traduit par la création de l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) aux côtés d'ATD Quart Monde, le Secours Catholique, etc.

** [OFCE, Perspectives 2021-2022 pour l'économie française, octobre 2021](#)

Insertion & emploi



Législatives 2022

En 2022, le Mouvement Emmaüs se mobilise aux côtés de ses partenaires pour faire du « droit à l'emploi pour toutes et tous » un incontournable des débats politiques. Emmaüs défend plus précisément les propositions suivantes :

#14 Lutter contre le chômage de longue durée et proposer des parcours d'insertion de qualité

Afin de lutter contre le Chômage de Longue Durée, il est important de poursuivre le développement d'initiatives, complémentaires sur les territoires, comme l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), mais aussi d'augmenter le nombre de postes d'insertion. En effet, ces deux propositions permettent une pluralité de parcours, un accompagnement de qualité dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ou des postes pérennes dans le cadre des Entreprises à But d'Emploi (EBE) et par conséquent une meilleure réponse aux besoins des personnes. Le développement de l'IAE, notamment des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) est important pour continuer à offrir des solutions aux publics les plus éloignés de l'emploi et pour lesquels un accompagnement et un soutien dans le temps sont nécessaires. Il faut continuer à défendre auprès de l'Etat la prise en compte d'autres indicateurs d'évaluation des parcours et sorties afin de valoriser le travail des structures qui permettent la résolution de nombreuses autres difficultés (logement, santé, addiction, endettement...) pendant le parcours d'insertion, là où l'accès à un emploi ou une formation n'est pas toujours possible pour autant au bout de 24 mois. Evaluer les structures sur les seules sorties en emploi ou formation risque de limiter la possibilité pour les structures d'accueillir des personnes qui ont des difficultés trop importantes. Il n'est pas acceptable qu'une politique publique d'insertion ne favorise pas le fait de s'adresser à l'ensemble des personnes et notamment celles qui pourraient en avoir le plus besoin. Pour cela, il faut consolider les moyens financiers dédiés aux SIAE, notamment aux ACI, pour pouvoir accompagner, de la manière la plus qualitative possible, les salariés en parcours.

Il faut également débloquer des moyens financiers pour accompagner au mieux les salarié(e)s en parcours, en permettant un accès à la formation encore trop complexe aujourd'hui. Il est nécessaire de :

- poursuivre l'investissement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences de l'Insertion par l'Activité Economique (PIC IAE)
- ouvrir le Plan d'investissement dans les compétences des demandeurs d'emploi (PIC DE) aux salarié(e)s en Parcours Emploi Compétences (PEC), mais aussi en faciliter les conditions d'accès, notamment aux plus petites structures
- renforcer l'accès des SIAE à la formation (y compris celles de taille importante) en décomptant le nombre de salariés pour les SIAE de plus de 50 salariés pour l'accès aux fonds de la formation
- valoriser et développer de nouvelles techniques de formation, plus adaptées aux personnes, comme l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) et s'appuyer sur des équipes permanentes formées pour le mettre en œuvre

Pour les personnes de plus de 55 ans, durement frappées par le chômage de longue durée, le retour à l'emploi classique n'est parfois pas une option réaliste. Afin de proposer des solutions dignes aux personnes de plus de 55 ans qui sont au chômage, il est nécessaire d'aller encore plus loin que le CDI inclusion en proposant à nouveau le CDI solidaire. Une fin de parcours d'insertion 3 ou 4 ans avant l'acquisition des droits à la retraite a des conséquences désastreuses pour ces personnes et un coût bien plus important pour les finances publiques. Aussi, ouvrir la possibilité de contractualiser des CDI solidaires conventionnés IAE permettrait de prolonger l'emploi des seniors sur leur territoire et de les accompagner jusqu'à leur retraite sans leur faire subir une nouvelle période de chômage de longue durée. L'aide au poste sera non dégressive et sera fonction de l'outil d'insertion dans lequel le salarié(e) est embauché.

Insertion & emploi



Législatives 2022

#15 Développer des solutions adaptées aux publics les plus éloignés des parcours d'insertion

La vocation d'Emmaüs de « servir le plus souffrant » s'incarne pleinement dans le développement de solutions que portent le Mouvement depuis plusieurs années. C'est le cas d'Emmaüs Défi qui a expérimenté les programmes Premières Heures et Convergence visant à lutter contre la très grande exclusion et qui sont maintenant déployés à l'échelle nationale. Lenjeu sera de pérenniser et essaimer ces outils.

L'accès des personnes placées sous main de justice à des parcours d'insertion est encore trop complexe, il n'existe que trop peu de solutions. Il faut poursuivre le développement des ateliers chantiers d'insertion dans les établissements pénitentiaires, ainsi que de la mesure de placement à l'extérieur, telle que mise en place dans le cadre de l'essaimage de la Ferme de Moyembrie, tout en sécurisant le modèle économique de ces différents dispositifs.

Enfin, aujourd'hui, une personne exilée en attente de régularisation (après avoir déposé un dossier à la préfecture) n'a pas le droit de travailler, ce qui la contraint à vivre dans une grande précarité. Il nous semble donc nécessaire d'autoriser le travail et l'accès à un parcours d'insertion pendant la période d'attente.



Les Ateliers du Bocage

Insertion & emploi



Législatives 2022



Hier

- ▶ L'autonomie par l'activité est l'un des 4 piliers de notre Mouvement : pour Emmaüs, accueillir une personne en difficulté, c'est lui permettre de retrouver une place dans la société. A son arrivée dans une Communauté, un Comité d'amis ou une structure d'insertion, la personne est placée en position d'actrice d'un projet, qui mobilise ses compétences, en fonction de ses capacités.
- ▶ 2016 : Création de « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), association dont Emmaüs France est membre fondateur. L'expérimentation a fait ses preuves sur 21 territoires et est aujourd'hui en cours d'élaboration dans 153 nouveaux territoires.
- ▶ 2019 : Aux côtés d'autres réseaux de l'IAE, Emmaüs France formule 42 propositions dans le cadre du Pacte Ambition IAE.
- ▶ 2019 : Création de Convergence France, une structure qui déploie les programmes Premières Heures et Convergence auprès des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Aujourd'hui

Les Groupes Emmaüs innovent continuellement, tant dans la nature des activités d'insertion que dans le contenu de l'accompagnement social : développement d'activités d'insertion agricoles, créations design, mise à disposition de solutions de mobilité inclusives, travail sur l'accès au numérique... :

- ▶ 122 Communautés dont une dizaine portent des chantiers d'insertion
- ▶ Des Comités d'amis et des SIAE qui favorisent le développement d'emplois pérennes autant que possible : le Relais, les Ateliers du Bocage...
- ▶ 42 Comités d'amis employeurs de PEC, parmi lesquels 6 sont également des chantiers d'insertion
- ▶ 52 structures d'insertion : principalement ateliers, chantiers et entreprises d'insertion (ACI et EI)
- ▶ 4 Groupes bénéficient de l'agrément « organisme de formation »

Justice & prison



Législatives 2022

Au mois de janvier 2022, le taux d'occupation moyen des 188 établissements pénitentiaires français atteignait 114,3% avec des taux record dans les maisons d'arrêt de Tarbes (202,9%), Carcassonne (196,9%) et la Roche-sur-Yon (194,9%). Plus de la moitié des personnes détenues étaient ainsi incarcérées dans une prison suroccupée à plus de 120%, et 1 580 étaient contraintes de dormir sur un matelas posé au sol*. La France a ainsi été condamnée le 30 janvier 2020 par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a demandé l'adoption de mesures visant à supprimer la surpopulation et à améliorer les conditions matérielles de détention, ces dernières portant régulièrement atteinte à la dignité humaine. La politique pénitentiaire française contrevient par ailleurs régulièrement aux règles pénitentiaires européennes édictées par le Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, l'insertion continue d'être perçue comme une mission secondaire de l'administration pénitentiaire, loin derrière l'objectif de sanction, pourtant synonyme de désocialisation et de précarisation. Toutes les études statistiques montrent ainsi que la peine de prison concerne majoritairement des personnes en situation de grande précarité sociale et qu'elles rejoignent à leur libération les rangs des plus démunis(e)s. Emmaüs y porte une attention particulière, qui s'est notamment traduite en 2021 par la publication du rapport « Au dernier barreau de l'échelle sociale la prison », qui documente les liens entre prison et pauvreté et porte 25 recommandations pour sortir de ce cercle vicieux.

Au-delà du caractère indigne et précarisant de l'incarcération, le taux de récidive (31% des personnes libérées à nouveau condamnées dans l'année qui suit, et 63% dans les cinq ans)**, le coût financier mais également humain ont démontré l'inefficacité de la détention. L'institution carcérale échoue à remplir les fonctions qui lui sont assignées : protéger la société et réinsérer celles et ceux d'entre nous qui lui sont confiés. En parallèle, les dispositifs d'alternatives et d'aménagements de peine témoignent de leur efficacité en matière de réinsertion. Proposés entre autres par les Groupes Emmaüs, ces dispositifs permettent des sanctions responsabilisantes et exécutées au sein de la société civile.

Né de la rencontre de l'Abbé Pierre et d'un ancien bagnard, le Mouvement Emmaüs est depuis toujours très investi dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes condamnées. Emmaüs milite pour de véritables mesures de déflation carcérale, afin de sortir d'une vision exclusivement punitive de la peine, et rappelle son opposition à la construction de nouvelles places de prison, telle que prévue dans le cadre du plan pénitentiaire. La libération anticipée de plus de 12 000 personnes détenues en raison de la crise sanitaire a par ailleurs démontré qu'il était possible de sortir du paradigme du « tout carcéral » et d'emprunter une nouvelle voie.

** Ministère de la Justice, Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison, juillet 2021

* Ministère de la Justice, Statistique des établissements des personnes écrouées en France, janvier 2022

Justice & prison



Législatives 2022

Le Mouvement Emmaüs invite l'opinion et les pouvoirs publics à prendre la mesure de cet enjeu de société et de ce qu'il dit de notre façon de vivre ensemble. Nous défendons plus précisément les propositions suivantes :

#16 Développer fortement les dispositifs non carcéraux

Les dispositifs non carcéraux (ou mesures alternatives) ont été introduits pour se substituer aux peines privatives de liberté. Ils sont présents à tous les stades de la procédure pénale : alternatives aux poursuites, à la détention provisoire (contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique, etc.) et à l'incarcération (travail d'intérêt général - TIG, sursis probatoire, détention à domicile sous surveillance électronique, etc.). Avec l'accueil de plus de 800 TIG par an dans ses différentes structures, Emmaüs occupe en France un rôle de premier plan en matière de solutions de substitution à la détention, qui constituent souvent un premier pas vers un parcours d'insertion. La préconisation de leur développement fait consensus dans les rapports institutionnels et associatifs et l'opinion publique y est globalement favorable.

Paradoxalement, ces alternatives demeurent très insuffisamment utilisées (11,3% des condamnations pour délits prononcées en 2017) : l'emprisonnement reste toujours la peine de référence. Pourtant, ces mesures ont un coût économique moindre et une efficacité démontrée en matière de lutte contre la récidive, tout en évitant les effets désocialisant et paupérisant liés à l'incarcération. Elles sont également un levier essentiel de lutte contre la surpopulation carcérale.

Afin d'être mises en œuvre de façon effective, elles impliquent une action de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, ainsi qu'une hausse significative des moyens alloués, aussi bien aux magistrat(e)s et aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, qu'aux associations accompagnant les personnes condamnées.

#17 Valoriser et déployer massivement le travail et la formation professionnelle en détention

Il est indispensable d'accroître considérablement l'offre de postes afin de permettre à toutes et tous d'accéder au travail de façon effective et régulière. Cela nécessite une politique efficace et dotée de moyens suffisants pour développer massivement l'implication des entreprises et des associations dans le travail pénitentiaire, tout en ayant une attention particulière à la dimension qualitative des tâches proposées. C'est l'objectif de l'atelier chantier d'insertion « Emmaüs Inside » porté par Emmaüs Mundolsheim.

Recouvrer une dignité par le travail implique par ailleurs de rapprocher la rémunération minimale de celle de l'extérieur à tâche équivalente, et de garantir une meilleure protection sociale pour les personnes détenues. Si la loi de confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 pose les bases d'un statut du travailleur détenu, il ne peut s'agir que d'une première étape en faveur de l'avancée des droits. Au vu du très faible niveau de qualification de la majorité des personnes détenues, la formation professionnelle doit également être massivement développée, être qualifiante, correspondre aux offres d'emploi à l'extérieur et être rémunérée.

Justice & prison



Législatives 2022

#18 Augmenter le recours aux aménagements de peine

Les aménagements de peine permettent que la fin d'une peine de prison soit exécutée hors d'un établissement pénitentiaire. Nombre d'entre eux, tel que le placement à l'extérieur, permettent aux personnes d'être accompagnées par une association en fonction de leurs besoins (emploi, hébergement, accompagnement socio-professionnel...) et en partenariat avec l'administration pénitentiaire. C'est le cas des fermes Emmaüs qui accueillent des personnes en fin de peine, leur proposent une activité agricole et les accompagnent pour préparer leur sortie. Les actions portées par le Mouvement en ce sens ont notamment été mises en avant par la Banque de développement du Conseil de l'Europe dans le cadre de la note [Beyond Bars and Walls: Modernising Prison Systems to Unlock Social Inclusion](#).

Les mesures d'aménagement de peines existantes demeurent très insuffisamment prononcées (moins de 20% des personnes détenues en bénéficient), alors qu'elles sont une garantie efficace de réinsertion et de lutte contre la récidive, particulièrement pour les personnes détenues les plus précarisées et isolées. Leur développement implique de renforcer l'interconnaissance et la collaboration étroite entre les acteurs de l'exécution des peines et les associations accueillant des personnes placées sous main de justice à l'extérieur. Il est également indispensable de permettre le maintien de places d'accueil et d'un accompagnement de qualité, ainsi que la création de nouvelles structures, à travers un financement suffisant et sécurisant.



Justice & prison



Législatives 2022



Hier

- ▶ 1949 : Rencontre entre l'Abbé Pierre et Georges Legay, un ancien bagnard, qui donne naissance à la première Communauté Emmaüs. Depuis, les Groupes Emmaüs n'ont cessé d'accompagner des personnes sortant de prison.
- ▶ 1984 : Emmaüs commence à accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG), institué par la loi du 10 juin 1983
- ▶ 2009 : La Ferme de Moyembrie adhère à Emmaüs. Il s'agit du premier Groupe du Mouvement exclusivement dédié aux personnes détenues.
- ▶ 2014 : Première action d'Emmaüs en milieu carcéral avec un atelier de formation à la réparation des cycles à la maison d'arrêt de Strasbourg (Emmaüs Mundo)
- ▶ Depuis 2016, Emmaüs France et le ministère de la Justice sont liés par un accord cadre visant à limiter le recours à l'incarcération en privilégiant les mesures alternatives pour favoriser la réinsertion sociale

Aujourd'hui

Le Mouvement Emmaüs accompagne plus de 1 200 personnes placées sous main de justice chaque année :

- ▶ Travail d'intérêt général : plus de 800 personnes accompagnées chaque année, principalement pour des activités de collecte, réparation et vente de produits de seconde main (textile, mobilier, électro-ménager, multimédia...)
- ▶ Accueil et accompagnement de plus de 200 personnes faisant l'objet d'une mesure judiciaire au sein des Communautés et des structures d'insertion
- ▶ Insertion par l'activité économique en prison : 2 ateliers sont portés par Emmaüs Mundo (première expérimentation nationale) depuis 2016 au sein des prisons d'Oermingen et de Strasbourg
- ▶ Placement en extérieur : la Ferme de Moyembrie, Emmaüs Lespinassière, la Ferme Emmaüs Baudonne et Sources d'envol accueillent environ 80 personnes en fin de peine en combinant agriculture biologique et accompagnement socio-professionnel. 5 nouvelles structures sont en cours de création.

Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022

Aujourd'hui, 1 Français(e) sur 5 finit le mois à découvert, la part des dépenses contraintes dans le budget atteint 35% et jusqu'à 68% pour les ménages les plus pauvres. En 2020, 108 731 situations de surendettement ont été identifiées. Ce constat a amené le Mouvement Emmaüs à développer des solutions originales pour lutter contre l'exclusion pour que chacun(e) ait une place dans la société et le système. Cela passe par le respect des droits fondamentaux de chacun(e) : accès à un compte bancaire dans une société bancarisée, accès à un moyen de mobilité pour se rendre au travail ou pouvoir faire ses courses pour se nourrir, accès à la culture, à l'éducation, etc. Dans sa volonté d'aider les plus souffrant(e)s, Emmaüs accompagne des populations vulnérables, touchées par la précarité et l'exclusion, dans l'accès à leurs droits.

Depuis 1967 et la création du premier SOS Familles Emmaüs, le Mouvement accompagne des ménages en situation de précarité monétaire. Cet accompagnement budgétaire permet d'aborder des problématiques que connaissent de nombreux Français(e)s : logement, frais d'incidents bancaires, précarité énergétique, mobilité, etc. Des dépenses pré-engagées ou charges contraintes qui ne cessent d'augmenter, des ménages qui font face à un accident de vie et se retrouvent en difficulté... Des thématiques qui font écho aux revendications des Gilets Jaunes sur le « pouvoir de vivre ».

À l'approche des échéances électorales, Emmaüs interpelle la société civile et les décideurs pour qu'émergent des politiques publiques ambitieuses en matière d'inclusion bancaire et de mobilité.

> Inclusion bancaire

Nous vivons aujourd'hui dans une société bancarisée : 99% des Français(e)s possèdent au moins un compte bancaire, élément indispensable pour percevoir un salaire supérieur à 1 500 € ou des prestations sociales, louer un logement, payer ses factures, etc.

Si détenir un compte bancaire est aujourd'hui primordial, quels en sont les effets dans la société, et notamment pour les publics les plus fragiles ? Emmaüs voit les conséquences désastreuses chaque jour, que ce soit pour les ménages souffrant d'illectronisme à l'heure du « tout numérique » et des néo-banques, l'accès aux moyens de paiement entravés pour les personnes demandeuses d'asile ou encore les frais d'incidents bancaires, estimés à plus de 4,9 milliards d'€ par an.



Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022

Afin de promouvoir des solutions pour garantir l'accès aux moyens de paiement et l'inclusion financière, quatre axes d'action nous semblent aujourd'hui devoir être poursuivis :

#19 Garantir l'accès aux moyens de paiement pour les plus vulnérables

Aujourd'hui, de nombreuses personnes accompagnées par le Mouvement Emmaüs sont entravées dans leur accès aux moyens de paiement, et donc dans leurs activités quotidiennes. Comment payer ses factures, recevoir un salaire, quand on n'a pas accès à un compte bancaire ?

En premier lieu, il convient de faire respecter le droit au compte. Une procédure garantissant l'accès à un compte bancaire existe, mais bien souvent la première étape – qui consiste à recevoir une lettre de refus de la part de la banque – n'est pas respectée, notamment pour les publics accueillis par les centres d'hébergements d'urgences, les ménages en situation de précarité monétaire, les salarié(e)s en insertion ou Compagnes et Compagnons sans titre de séjour. Nous voulons aussi garantir l'accès au Livret A, pour les Compagnes et Compagnons sans titre de séjour.

Une fois le compte bancaire ouvert, les publics en situation de précarité ont souvent accès à des services et moyens de paiement de « seconde zone ». Notamment pour les ménages précaires et les bénéficiaires de l'Offre Client Fragile, il convient de modifier le fonctionnement des cartes à débit immédiat, qui bloquent parfois aux péages ou stations essence. Pour les demandeurs d'asile, il convient de modifier le fonctionnement de la carte ADA, qui leur permet de recevoir l'allocation pour subvenir à leurs besoins. Aujourd'hui sous la forme d'une carte de paiement, nous demandons que l'allocation soit versée sur un compte bancaire de droit commun. Enfin, nous souhaitons réaffirmer l'importance de l'argent liquide et de garantir son utilisation par toutes et tous.

#20 Réformer le système bancaire et ses tarifs

1 français(e) sur 5 finit le mois à découvert mais 1 sur 2 est à découvert au moins une fois par an, entraînant agios et frais d'incidents bancaires. Ces problèmes touchent donc de très nombreux français(e)s, souvent déjà vulnérables.

Parmi les ménages identifiés comme « fragiles », certains bénéficient de l'Offre Client Fragile et d'autres non. Face à la diversité des situations, les bénévoles et travailleurs sociaux d'Emmaüs ont parfois des difficultés à conseiller les ménages. Nous souhaitons donc une simplification et une amélioration de la lisibilité des multiples dispositifs pour les publics fragiles. Nous demandons que les frais d'incidents bancaires soient limités pour toutes et tous, cela profitant de toute façon aux ménages en situation de fragilité.

Cela soit s'accompagner d'une réforme du système économique des banques dont les revenus aujourd'hui sont principalement issus des frais d'incidents bancaires et qui vivent donc sur le dos des personnes en situation de précarité.

Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022

#21 Favoriser l'accès au microcrédit personnel

Aujourd'hui, de nombreux ménages précaires n'ont pas accès au microcrédit personnel (MCP). En 2020, 18 702 microcrédits sociaux ont été octroyés via le dispositif légal - le Mouvement Emmaüs a proposé 1 500 avances financières sans frais ni intérêt sur fonds propres, pour des personnes ayant un reste à vivre trop bas ou une capacité de remboursement insuffisante, dont le dossier avait été rejeté par une banque. Le Mouvement propose donc, sur fonds propres, une solution aux personnes les plus en difficulté. Nous voulons améliorer le microcrédit personnel.

Pour cela, il faut faire un état des lieux et commencer par mesurer l'impact du microcrédit personnel. Les conclusions de cette mesure d'impact, nationale, portée par les pouvoirs publics, permettront de dresser les premières pistes d'amélioration du dispositif. Aujourd'hui, nous constatons notamment que très peu de ménages accompagnés arrivent par la suite à avoir accès au crédit classique.

Il faut mettre en place un pilotage national du microcrédit personnel, en regroupant les différentes parties prenantes - Banque de France, associations, banques, Etat, ménages en situation de précarité - pour mener une politique volontariste et ambitieuse. Aujourd'hui, le MCP ne permet pas aux ménages les plus précaires d'accéder à des véhicules en bon état, et encore moins à des véhicules propres. Il faut réformer les primes à la caisse et prime à l'achat d'un véhicule propre. En plus d'améliorer le dispositif du MCP, il faut revoir le dispositif des aides à la mobilité couplées au MCP : au travers de la mise en place d'un prêt à taux zéro plafonné et garanti par l'Etat, et l'augmentation des aides à la mobilité pour les personnes les plus précaires.

#22 Prévenir le surendettement

En 2021, 121 000 dossiers de surendettement ont été déposés. Ce phénomène concerne avant tout les personnes en situation de précarité : les ménages surendettés sont principalement des adultes isolés ou des familles monoparentales dont la cheffe est le plus souvent une femme. 26% des personnes surendettées sont au chômage. Les employé(e)s, les ouvrier(e)s et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française : 60 % des personnes surendettées ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 15 % de la population française.

Pour prévenir et lutter contre le surendettement, le Mouvement Emmaüs propose de continuer le développement des Points Conseils Budget, avec un point d'attention particulier sur leur articulation avec les associations de lutte contre la pauvreté ne souhaitant pas être labélisées.

Nous voulons aussi réaffirmer le rôle du conseiller(e) bancaire, afin que le conseil prime sur le volet commercial et la vente de services et options aux ménages. Devant l'obligation des ménages à ouvrir un compte bancaire, l'Etat doit s'assurer que cela ne soit pas de la vente forcée et des dépenses démesurées.

Il convient enfin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux budgétaires. En effet, selon une étude de la Banque de France par l'institut CSA en 2021, 50% des Français(e)s n'ont qu'une idée approximative de leurs dépenses mensuelles et 41% ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour gérer efficacement leur budget. Nous demandons que les notions et enjeux de budget, reste pour vivre et crédits soient enseignés dès le plus jeune âge.

Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022



Hier

- ▶ **1967** : Création du premier SOS Familles Emmaüs à Rouen. La lutte contre le malendettement devient une action phare du Mouvement.
- ▶ **A partir de 1967** : Essaimage du dispositif SOS Familles avec un accompagnement d'Emmaüs France pour faciliter les partages d'expérience et échanges de bonnes pratiques
- ▶ **2019** : Le Mouvement décide de mettre en place une stratégie d'interpellation sur les frais d'incidents bancaires, notamment via une mobilisation interassociative
- ▶ **Janvier 2021** : Nomination d'Emmaüs France à l'Observatoire de l'inclusion bancaire et mise en place de points mensuels avec la Banque de France
- ▶ **Juin 2021** : Audition d'Emmaüs France par le député Philippe Chassaing sur la mission parlementaire portant sur le microcrédit social et le surendettement

Aujourd'hui

L'inclusion bancaire est un enjeu majeur qui concerne tous les Groupes Emmaüs :

- ▶ **60 SOS Familles** répartis sur toute la France apportent une aide financière remboursable, sans frais ni intérêt ainsi que des conseils en gestion de budget. En 2021, 1,1 million d'€ d'avances ont été octroyées.
- ▶ **122 Communautés** et **17 Groupes** spécialisés dans l'action sociale et le logement : les personnes accompagnées (exilées, sans-abri, sans domicile fixe) se voient souvent refuser l'**ouverture d'un compte courant** – pour privilégier un livret A qui ne comporte pas d'autre service que le dépôt et retrait d'argent – voire même l'**accès à une carte de retrait**
- ▶ Création, à l'initiative du SOS Familles Nanterre, de **2 applications mobiles** : PiloteBudget (2018) et PiloteDépenses (2021) pour aider les ménages dans la gestion quotidienne de leur budget et du calcul de leur reste à vivre

Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022

> Mobilité solidaire

Le budget moyen des Français(e)s pour la mobilité, de 5 000 euros par an en moyenne, s'accroît et place une partie de la population en situation de vulnérabilité, en particulier celle qui est dépendante de la voiture individuelle. En 2017 selon l'INSEE, la part du budget que les ménages consacrent au transport décroît avec la taille de l'unité urbaine, de 21 % en milieu rural à 16 % dans l'agglomération parisienne ; les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros pour le transport. La mobilité est pourtant essentielle pour l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé, à la culture, à l'éducation, aux biens et aux services, ou même à une vie sociale. C'est une condition sine qua non à l'autonomisation et à l'intégration sociale.

En 2018 une personne en insertion sur deux avait déjà refusé un travail ou une formation pour des

problématiques de mobilité. L'achat d'un véhicule individuel est souvent indispensable dans les zones rurales ou péri-urbaines, ou lorsque l'on travaille en horaire décalé ou que notre lieu de travail ou de résidence n'est pas desservi par les transports en commun. Malheureusement, les dispositifs actuels obligent les ménages les plus précaires à se diriger vers des véhicules d'occasion, souvent anciens, et donc polluants. Si l'urgence environnementale et climatique nous appelle à moins nous déplacer, par des moyens plus propres, plus collectifs et plus partagés ; l'évolution vers une mobilité durable doit impérativement prendre en compte l'enjeu social pour ne pas opposer « fin du monde » et « fin du mois ».

Afin de promouvoir des solutions de mobilité solidaires et respectueuses de l'environnement, trois axes d'action doivent aujourd'hui être poursuivis :

#23 A long terme, penser l'aménagement de nos territoires de manière inclusive et collective

Afin que demain nous puissions toutes et tous, quelles que soient nos situations financières, faire le choix de nos moyens de transport et avoir une mobilité respectueuse de l'environnement, la première action à entreprendre par les pouvoirs publics concerne l'aménagement des territoires autour de deux grands axes d'actions.

Le premier est d'œuvrer à la **relocalisation des services publics** dont l'éloignement des zones rurales ou péri-urbaines génère aujourd'hui un nombre important de déplacements, notamment pour les personnes pour qui l'accès au numérique est complexe. Cette relocalisation peut se réaliser par des points physiques ou le développement des systèmes de mobilité inversée (à l'instar de l'[EmmaBüs](#)).

Le second est de **développer les modes de transport en commun ou partagés, et leur accès pour les personnes en situation de précarité**. Pour ceci, nous souhaitons une réouverture de lignes de transport ferroviaire ou de transport en bus dans les territoires isolés ; la mise en place d'une tarification solidaire des transports en commun, sous condition de ressources et pouvant aller jusqu'à la gratuité ; et un soutien financier aux dispositifs de mobilité solidaire (co-voiturage, autopartage, location solidaire, auto-école sociale, etc.) mis en place par les réseaux associatifs territoriaux en co-construction avec les acteurs du territoire (pouvoirs publics, entreprises, citoyens) et dont les modèles économiques sont aujourd'hui fragiles.

Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022

#24 A court terme, améliorer l'accès à un moyen de transport individuel pour les plus précaires

En complément de cette action de long terme, il est aujourd'hui urgent de faciliter l'accès à un moyen de transport individuel (voiture, vélo) pour les personnes en situation de précarité et n'ayant pas accès à une offre de transport en commun ou partagé.

Pour ceci, nous demandons une **amélioration du dispositif des microcrédits personnels sociaux** au travers de la mise en place d'un prêt à **taux zéro plafonné et garanti par l'Etat**, et de l'**augmentation des aides à la mobilité pour les personnes les plus précaires** (doublement du bonus écologique pour les bénéficiaires les plus modestes et doublement des aides existantes à l'achat de véhicules d'occasion). Nous demandons également que la **réparation de voitures anciennes**, principalement détenues par des personnes en situation de précarité, soit moins coûteuse en soutenant le développement des garages solidaires et en diminuant la TVA sur la réparation à 5,5 %.

#25 Mieux accompagner les personnes dans leurs problématiques de mobilité

Afin que les personnes en situation de précarité puissent avoir un accès à la mobilité, il existe un fort enjeu à simplifier les démarches administratives pour obtenir des aides mobilité et à mieux informer sur les dispositifs de mobilité existants sur un territoire. Pour ceci, nous demandons le **développement de guichets uniques**, répartis au plus près des habitant(e)s sur le territoire (au sein des Maisons France Service par exemple), avec une **priorité sur l'accueil physique**. Ces guichets uniques permettraient de conseiller et accompagner les personnes et peut prendre la forme d'une plateforme de mobilité.



Mobilité & inclusion bancaire



Législatives 2022



Hier

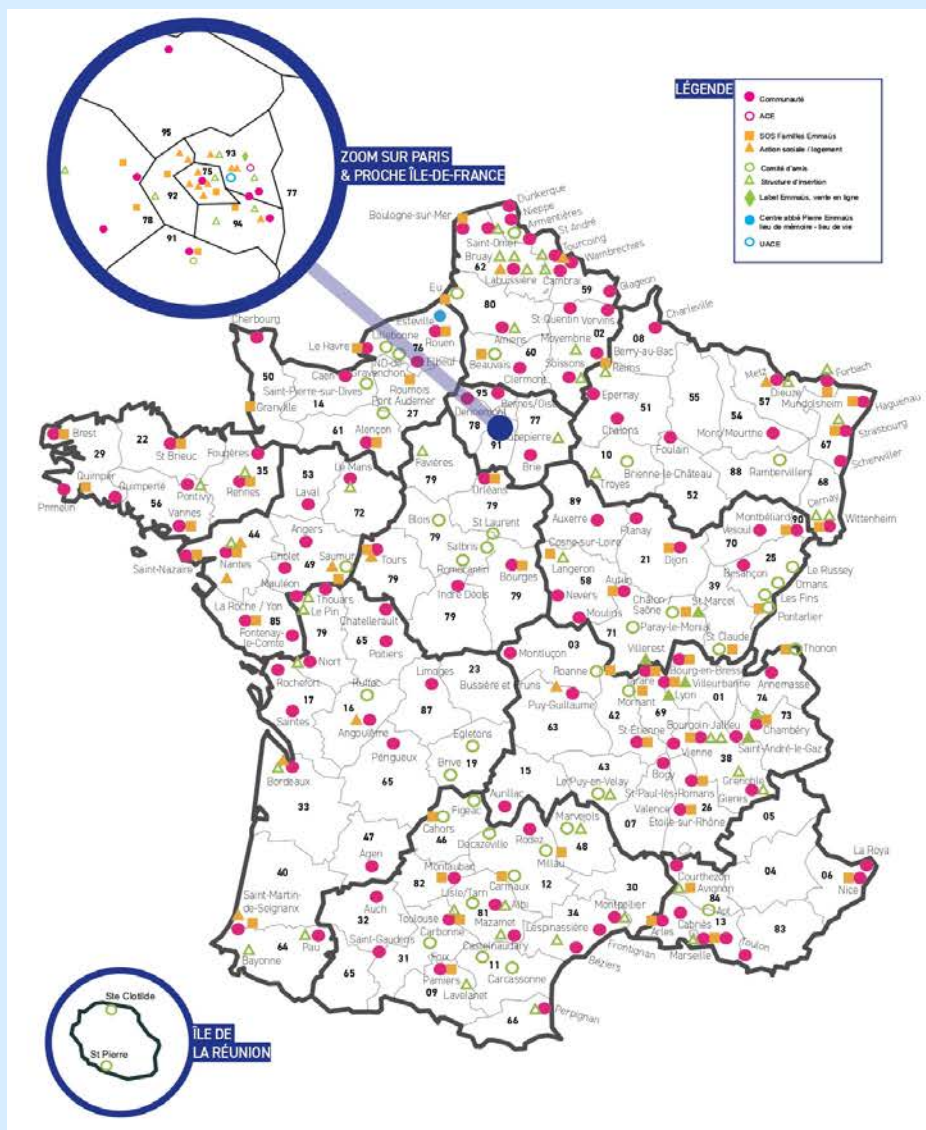
- ▶ Depuis sa création, le Mouvement Emmaüs est impacté par la précarité liée à la mobilité avec des salarié(e)s en insertion qui doivent refuser des offres d'emploi faute de moyens de mobilité; des familles en difficulté financière sollicitant des aides pour acheter ou réparer un véhicule; des personnes accueillies en Communauté, logement social et centre d'hébergement témoignant de difficultés d'accès aux activités de loisirs, à la santé, à la visite de proches, etc.
- ▶ 2019 : Pour la première fois, les demandes financières liées à la mobilité des ménages en situation de précarité monétaire accompagnés par les SOS Familles Emmaüs atteignent 34% (contre 11% en 2014) et dépassent les demandes liées au logement
- ▶ 2020 : Emmaüs France lance une dynamique de réflexion nationale sur la mobilité solidaire

Aujourd'hui

Les Groupes Emmaüs développent de nombreuses actions innovantes en matière de mobilité :

- ▶ **Avances sans frais ni intérêt** pour achat de véhicules et microcrédits par les 60 SOS Familles Emmaüs
- ▶ **Autopartage, vélopartage, covoiturage avec formation à la mobilité** : [Ateliers du Bocage](#), Emmaüs Action Ouest, la Communauté d'Emmaüs Laval
- ▶ **Auto-école solidaire** : [Emmaüs Ruffec](#)
- ▶ **Location solidaire** : SOS Familles Ariège, [Les Eaux Vives Emmaüs](#), [Emmaüs Ruffec](#)
- ▶ **Mobilité inversée** : l'[EmmaBüs](#) d'Emmaüs Ruffec (bus itinérant d'accès aux droits, info mobilité et santé en zone rurale)

➔ Les 297 groupes Emmaüs en France



Contacts plaidoyer



- Marion-Ségolène Chemin Perraudin, chargée de plaidoyer : mscheminperraudin@emmaus-france.org
- Adrien de Casabianca, directeur de la communication et du plaidoyer : adecasabianca@emmaus-france.org

EMMAÜS FRANCE
47 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
93100 MONTREUIL

WWW.EMMAUS-FRANCE.ORG